

Monsieur Le Président et l'équipe du SDeau50 vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2014

ACTUALITÉS DU SDeau50

« Protégeons et préservons nos ressources » : Réunion très suivie !

Le 14 novembre 2013, près de 90 élus et représentants des services des collectivités actrices de l'eau potable dans la Manche ont assisté à un après-midi d'informations et d'échanges organisé par le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) sur le thème de la protection de la ressource en eau. Une synthèse des échanges est disponible sur le site www.sdeau50.fr.



Schéma départemental en eau potable et patrimoine : étude des scénarios en cours

Ces deux études menées par le SDeau50 sont bien avancées. L'état des lieux et le bilan de la situation actuelle du schéma sont terminés. Ils ont fait l'objet d'une présentation en réunions de zones courant octobre 2013. D'ici le mois de février prochain les propositions de scénarios seront effectuées.

Les bilans patrimoniaux en cours permettront de valoriser le patrimoine des collectivités et de s'assurer de l'adéquation du prix de l'eau avec la nécessité d'entreprendre des programmes de renouvellement des réseaux.

En parallèle, le SDeau50 a préparé les descriptifs détaillés des réseaux d'eau potable en apportant notamment son assistance aux collectivités ne disposant pas de plans informatisés de réseau.

Présence du SDeau50 au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau les 29 et 30 janvier 2014 à Rennes

Durant les 2 jours de cet événement national dédié aux problématiques de l'eau, le SDeau50 sera présent sur le stand n°32 qu'il partagera avec les syndicats départementaux de l'eau potable du grand ouest. Nous vous avons adressé des invitations par mail. Si vous ne les avez pas reçues, contactez-nous rapidement. Le programme complet est accessible depuis le lien suivant : <http://www.carrefour-eau.com/2014/>



APPUI DU SDeau50 DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES SERVICES PUBLICS

Les services de la DDTM50 n'assurant plus à compter de janvier 2014 l'appui aux collectivités en matière d'aide à la gestion des services publics, le SDeau50 s'est équipé du logiciel GSEA permettant d'assurer la continuité de ce service auprès de ses adhérents.

Les collectivités souhaitant bénéficier de ce service doivent en faire part au SDeau50 pour une signature de convention.

Convention entre le SDeau50 et le Conseil Général de la Manche : pour un renforcement de la collaboration et de la cohérence d'actions entre services

Le SDeau50 et le Conseil Général de la Manche mettent en place une convention permettant aux agents effectuant le suivi des périmètres de protection et la gestion du barrage du Gast d'être positionnés géographiquement avec l'équipe du SDeau50 dès janvier 2014. Cette organisation permettra d'améliorer la synergie et l'efficacité des deux services dans le domaine de la gestion de la ressource en eau.



ACTUALITÉS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SDeau50 : Des exemples d'investissements pour améliorer la qualité de l'eau produite



SIAEP de Montebourg

Adaptation traitement – 120 m³/h
En cours de construction

SIAEP des Sources du Pierrepontais



Usine de décarbonatation – 150 m³/h
Mise en service en cours

Saint Lô Agglo



Nouvelle usine du Fumichon – 400 m³/h
Constructeur retenu

SMAEP Baie et Bocage



Extension filiaire de traitement – 500 m³/h
Mise en service effectuée

SIAEP de Saint Pois



Nouvelle usine de Cuves
150 m³/h
En cours de construction

SIAEP de Saint Hilaire du Harcouët



Modernisation usine de Milly – 200 m³/h
Mise en service effectuée

Gathemo

Unité de neutralisation – 5 m³/h
Mise en service effectuée



709 promenade des Ports
50000 SAINT-LÔ
Tél : 02 33 57 40 16
Fax : 02 33 56 39 72
sdeau50@orange.fr
www.sdeau50.fr

DEUX COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SDeau50 RÉCOMPENSÉES PAR LE LABEL AQUAPLUS



Le 20 novembre dernier, Messieurs LEVAVASSEUR et THOURY, présidents respectifs du SIAEP de Saint Sauveur le Vicomte et du SMAEP Baie et Bocage ont reçu le label « AQUAPLUS Service » pour une durée de 5 ans. Il récompense les collectivités territoriales pour leurs résultats d'excellence en matière de qualité, de durabilité et de performance des services d'eau potable.

Les collectivités ont été évaluées selon 45 critères relatifs à la qualité du service à l'utilisateur, à la gestion du service et à la qualité environnementale.